

**Conseil communal du 17 décembre 2019**  
**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Point 1. Approbation PV**

**Point 2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – Modifications – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 17 décembre 2019 la nouvelle version du règlement d'ordre intérieur.**

Les principales modifications concernent :

- les convocations par voie électronique,
- la mise à disposition d'une adresse et les engagements vis à vis de son utilisation,
- l'enregistrement des séances et le respect du RGPD,
- les commissions et leurs matières,
- la procédure relative au droit de poser des questions,
- la mise à disposition de locaux le jour du conseil,
- les mesures à respecter par rapport aux entités paralocales.

**Point 3. Finances – Situation de caisse – 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 – Information**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a pris connaissance ce mardi 17 décembre 2019 de la situation de caisse pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.**

On ne constate aucune difficulté, il s'agit là principalement d'une formalité administrative.

**Points 4 et 5. RCA ADL – Plan d’entreprise 2020 – Désignation du Collège des Commissaires – Approbation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 17 décembre 2019 d’une part le plan d’entreprise 2020 de la RCA Agence de Développement Local (ADL) et d’autre part la désignation du Collège des Commissaires de la RCA.**

Le plan d’entreprise de l’ADL reprend les objectifs et la stratégie à court terme en matière de développement économique pour la Ville de Soignies. Le plan fixe ainsi 3 grandes priorités en la matière :

1. renforcer les mesures en faveur de l’accueil de nouveaux investisseurs et du développement harmonieux et durable des activités économiques ;
2. assurer un développement commercial harmonieux du territoire (Ville et villages) et renforcer l’attractivité du centre-ville ;
3. soutenir la diversification du secteur primaire en valorisant la production locale.

Ces trois grandes priorités sont déclinées en 16 objectifs, parmi lesquels on soulignera notamment:

- le soutien à la création et l’implantation de nouvelles activités économiques, en mettant un accent particulier sur l’émergence des secteurs de l’artisanat et du design ;
- Le renforcement de l’offre et de l’attractivité commerciale en centre-ville ;
- La création d’un hall relais agricole ;
- La pérennisation du projet « Objectif Blue Stone » et notamment de son module consacré à l’innovation, pour soutenir l’attractivité de la pierre bleue et la diversification du secteur ;
- Etc.

Concernant le Collège des Commissaires, trois personnes doivent être désignées, dont deux Conseillers communaux et un membre de l’Institut des réviseurs d’entreprises.

### **Point 6. Résidence Stephenson – Mandat de mise en gestion AIS – Appartement sis Chaussée du Roeulx – Approbation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 17 décembre 2019 la décision de confier à l’AIS le soin de gérer la location d’un appartement situé à la Chaussée du Roeulx, au sein de la Résidence Stephenson.**

Pour rappel, cet appartement a été cédé gratuitement à la Ville de Soignies par les promoteurs immobiliers dans le cadre des charges d’urbanisme pour la construction de la Résidence Stephenson comprenant 36 logements. Il s’agit d’un appartement de 95m<sup>2</sup>, avec deux chambres.

Pour les autorités communales, il est donc naturel d’en confier la gestion à l’AIS pour garantir sa location à un prix modéré. L’objectif est non seulement d’augmenter l’offre de logements à loyer modéré mais aussi de garantir la mixité sociale sur l’ensemble du territoire.

*RQ : en fonction de la circulaire du 20 mai 2009 relative aux charges d’urbanisme et de l’article R.IV.54-1 §2, les charges imposées doivent avoir un caractère de service d’utilité publique et peuvent être traduites sous forme d’équipement ou de construction qui est mis à la disposition du public dans des conditions raisonnables sans qu’un but de lucre soit essentiellement visé. D’où le recours à la collaboration de l’AIS.*

### **Points 7 et 8. CPAS – MB2 – Budget 2020 – Approbation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 17 décembre 2019 la modification budgétaire n°2 de l’exercice 2019 ainsi que le budget 2020 du CPAS.**

Le Budget initial 2020 du CPAS s’élève à 26.952.736,20€.

Au-delà des évolutions normales des dépenses de personnel (+0,11%) et de fonctionnement (+2,89%), l’année 2020 est assurément une année où les défis financiers seront majeurs sur plusieurs points fondamentaux. Ce sera entre autres le cas pour :

- Une majoration des budgets d’aide sociale à 6.775.000,00€ (soit + 753.000,00€ et + 12,50% par rapport au budget 2018).
- La poursuite du projet de nouvelle crèche (au moins 86 places) sur le site de la chaussée de Braine.

- L'intégration progressive du nouveau statut pour les accueillantes d'enfants encadrées.
- Le renforcement du soutien à domicile en intégrant aux services d'aide à domicile. Cela passe par la conversion des aide-ménagères (titres-services) en aides ménagère sociales. Les points APE ont été confirmés pour une durée indéterminée par le gouvernement wallon.
- Le financement pérenne de la cotisation de responsabilisation => 1.318.782€ (contre 1.141.150,42€ en 2019 et 793.193€ en 2018).
- Le financement pour au moins les 5 prochaines années de chèques-repas en faveur du personnel (la mise en provision du coût des chèques-repas jusqu'en 2024, soit 481.415,00€).

Comment ces dépenses supplémentaires sont-elles équilibrées ?

- Par le prélèvement de 1.350.187,02€ sur les réserves ordinaires du CPAS
- Par l'augmentation de la dotation communale de 1,96%, représentant 115.225,49€.

Ces défis seront traités et gérés avec l'appui de la Ville dans un souci de synergie et de confiance réciproque. Cela permettra d'envisager de limiter les coûts pour les deux institutions et garantir pour les années à venir le service au public selon un principe de gestion saine et rigoureuse.

Par ailleurs, il a été convenu lors du protocole d'accord syndical passé le 1<sup>er</sup> octobre 2019, que le Pacte pour une fonction solide et solidaire serait maintenu pour la législature. Il a donc été prévu entre 2019 et 2024, une dizaine de nominations pour le CPAS. En 2019, deux nominations auront lieu contre une prévue en 2020.

Enfin, ce budget 2020 doit être analysé au regard du Programme Stratégique Transversal qui a été adopté par le Conseil de l'action sociale en date du 23 septembre. Celui-ci reprend les objectifs et actions qui seront menés dans le courant des 5 prochaines années dans le souci de donner « Du SENS à Notre Action ». Une attention toute particulière a été d'y intégrer une dimension interne qui vise la bienveillance dans la gestion interne des différents départements et services. La modernisation de l'administration et la réduction de son empreinte carbone constituent aussi des objectifs déjà mis en œuvre, entre autres, par la dématérialisation des documents papiers et l'utilisation de véhicules électriques rechargés par les panneaux solaires.

**Point 9. Mise à disposition d'espaces destinés au développement d'un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans – Ecole communale de Neufvilles - Modification de l'article 5 de la convention de concession domaniale – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 17 décembre 2019 la modification de la convention de concession domaniale pour la mise en place d'un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans au sein d'une partie de l'école communale de Neufvilles. Cette modification vise à étendre la durée de la concession jusqu'en 2025 au lieu de 2022.**

Initialement la convention était conclue pour une période de 3 ans allant jusqu'au 30 septembre 2022. La modification permettra le renouvellement de cette convention pour une période supplémentaire allant jusqu'au 31 décembre 2025. L'objectif est d'assurer la viabilité du projet co-accueil au sein de l'école communale de Neufvilles et d'anticiper un éventuel départ d'une des deux accueillantes conventionnées au terme des trois premières années.

Pour rappel, il s'agit là d'un beau projet qui vise à la fois à répondre aux besoins des jeunes parents de l'entité tout en impulsant une nouvelle dynamique au sein de l'école de Neufvilles.

L'accueil sera situé au rez-de-chaussée de la « maison du maître » de l'école communale de Neufvilles et comprendra un dortoir, deux pièces de vie, un espace sanitaire et une cuisine. Les locaux seront loués équipés et adaptés aux besoins de ce type d'activité.

**Points 10 et 11. Dossier de renouvellement de reconnaissance (2021-2025) du réseau des bibliothèques – Renouvellement de la collaboration entre la Ville de Soignies et l'asbl la Concorde – Approbation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 17 décembre 2019 le dossier de renouvellement de reconnaissance (2021-2025) du réseau des bibliothèques ainsi que le renouvellement de la collaboration entre la Ville de Soignies et l'asbl La Concorde.**

Pour rappel, les bibliothèques de la Ville de Soignies et l'asbl La Concorde bibliothèque ont conclu une convention de collaboration depuis 2012. Cette convention vise à créer des synergies pour développer ensemble un catalogue collectif et une offre de lecture publique sur l'ensemble du territoire. Le Conseil

communal sera amené à renouveler cette convention dans le cadre du renouvellement de reconnaissance.

Notre réseau de bibliothèques présente en effet le nouveau Plan Quinquennal 2021-2025 qu'il rentrera à la Fédération Wallonie Bruxelles en vue de renouveler sa reconnaissance.

Ce nouveau plan reprend trois grandes priorités :

1. Donner aux usagers une plus grande accessibilité aux services en créant **un pôle culturel**, regroupant la bibliothèque, la ludothèque, l'EPN, la section « Ecrivain public », une salle d'exposition, une salle d'animation et une salle de cours.
2. Encourager **l'émancipation** des citoyens. Cela passe notamment par la mise à disposition d'une offre documentaire diversifiée non seulement pour les nombreux étudiants mais aussi pour tout type de public, ou encore par l'organisation de formations pour lutter contre la fracture numérique.
3. Contribuer à **l'épanouissement** d'un plus grand nombre de citoyens en matière culturelle, sociale en proposant des **activités diversifiées**. On retrouve parmi ces activités les multiples animations, stages, ateliers, formations organisées par la bibliothèque à destination de l'ensemble des citoyens.

De manière globale, la volonté n'est plus de cibler des publics particuliers, mais plutôt de se fixer des priorités tournées non seulement vers la convivialité, l'échange, l'interactivité, l'émancipation mais aussi les missions d'éducation permanente du réseau de bibliothèques.

## **Point 12. Charges d'urbanisme – Geenens Dirck – Aménagement de voirie en vue d'améliorer le cadre de vie du quartier aux abords de l'angle de la rue Tour Petit Château – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 17 décembre 2019 la convention relative aux charges d'urbanisme entre le promoteur Dirck Geenens et la Ville de Soignies, dans le cadre de la construction d'un immeuble de quatre appartements rue de Cognebeau à Soignies.**

Ces charges d'urbanisme visent la réalisation d'un trottoir au carrefour entre la rue de Cognebeau et la rue Tour Petit Château, dans le but d'améliorer la sécurité des piétons à cet endroit.

Le montant de ces charges s'élève à 5.500€.

Comme il s'agit ici du premier projet immobilier porté par cette société sur le territoire de la Ville de Soignies, les 3 premiers logements sont exemptés de charges d'urbanisme comme le prévoit le règlement.

### **Point 13. Charges d'urbanisme – Feeling Green – Aménagement d'une plaine de jeux – Rue de Cognebeau – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 17 décembre 2019 la convention relative aux charges d'urbanisme entre la société Feeling Green et la Ville de Soignies, dans le cadre de la construction d'un immeuble de 21 appartements rue de Cognebeau à Soignies.**

Comme il s'agit du premier projet immobilier porté par ce promoteur, les charges d'urbanisme ne couvrent que 18 des 21 logements créés, les 3 premiers étant exemptés. Le montant de ces charges s'élève à 95.000€.

Concrètement, le promoteur privé prendra à sa charge la construction et l'aménagement d'une plaine de jeux et d'un espace convivial, au square situé au carrefour des rues de Cognebeau, du Nouveau Monde et Tour Petit Château. Cet espace convivial comprendra notamment une haie de hêtres et une dizaine de noisetiers. Les modules de jeux seront principalement en bois, avec notamment une cabane, des jeux de barres, un toboggan et un filet d'escalade. Un éclairage spécifique est également prévu.

Les autorités communales se réjouissent de ce beau projet qui démontre une fois encore que le mécanisme des charges d'urbanisme permet d'apporter plus de qualité de vie aux habitants d'un quartier.

### **Points 14 à 17. Règlements complémentaires sur le roulage – Rue des Archers / Sentier reliant la rue Fernand Vinet et le chemin de Nivelles / Rue Fernand Vinet / rue Grégoire Wincqz – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 17 décembre 2019 plusieurs règlements complémentaires sur le roulage en vue d'améliorer la mobilité à la rue des Archers ; au sentier reliant la rue Fernand Vinet et le chemin de Nivelles ; à la rue Fernand Vinet ; et enfin à la rue Grégoire Wincqz.**

Concrètement, un premier règlement est pris pour régler la circulation et le stationnement à la rue des Archers, suite à l'ouverture du Centre commercial. La circulation y sera interdite dans un sens et autorisée uniquement pour la desserte locale dans l'autre sens. Le stationnement sera réservé uniquement aux riverains. L'objectif est de sécuriser cette rue pour les riverains et d'encourager les clients du Centre commercial à se stationner dans les parkings prévus à cet effet.

Trois autres règlements sont pris pour améliorer la sécurité des usagers dans le quartier des rues Grégoire Wincqz, Fernand Vinet et de l'Ecole Moderne. Ces règlements prévoient :

- l'interdiction de circuler dans le sentier reliant la rue Fernand Vinet et le chemin de Nivelles (seuls les piétons et les cyclistes pourront y circuler) ;
- l'interdiction de stationner rue Fernand Vinet, côté pair, entre le n°20 et la rue de l'Ecole Moderne, vu l'étroitesse de la voirie dans le virage ;
- l'interdiction de stationner rue Grégoire Wincqz, uniquement côté impair, le long des immeubles du n°101 au n°109, afin de rendre le stationnement côté pair disponible pour les usagers (actuellement les deux côtés sont interdits au stationnement).

### **Point 18. Convention d'Istanbul – Constitution d'un groupe de travail – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 17 décembre 2019 la désignation de 4 membres effectifs et 4 membres suppléants pour participer aux réunions du groupe de travail relatif à la Convention d'Istanbul.**

Le Conseil communal a ratifié en juin dernier la Convention d'Istanbul, relative à la prévention et la lutte contre toute violence à l'égard des femmes, en ce compris la violence domestique. L'adoption de cette convention implique pour la Ville la mise en place d'un groupe de travail dont l'objectif sera l'élaboration et ensuite la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à réduire les violences faites aux femmes.

Un premier travail a d'ores et déjà été réalisé par le service des Affaires sociales de la Ville en vue de dresser un recensement complet de toutes les associations, services ou personnes actives dans cette problématique sur le territoire soigné. On retrouve ainsi Vie Féminine, les Femmes Prévoyantes Socialistes, le Planning familial, le service social du CPAS et du CHR, ou encore le service d'aide





aux victimes de la Zone de police. Tous ont manifesté leur intérêt et leur volonté de participer à cette initiative communale.

Une deuxième réunion du groupe de travail est prévue en janvier prochain.